

Séance ordinaire du 26 janvier 2021

Le comité exécutif de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire le mardi vingt-six janvier deux mille vingt et un à neuf heures cinquante, par visioconférence.

Sont présents: les membres du comité exécutif Serge Côté, Brigitte Duchesneau, Clément Genest et Janet Jones, formant quorum sous la présidence du président Gilles Lehouillier (partiellement) et du vice-président Guy Dumoulin.

Assistent à la séance : Simon Rousseau, directeur général, Dominic Deslauriers, directeur général adjoint – développement durable, Gaétan Drouin, directeur général adjoint – services de proximité (partiellement), Christian Tanguay, directeur général adjoint – services administratifs (partiellement), Matthieu

Boivin, directeur du Bureau de la mairie (partiellement), Ann-Sophie Harvey, attachée politique et responsable des communautés du Bureau de la mairie (partiellement), Samuel Lafontaine, attaché politique du Bureau de la mairie (partiellement), Félix Masson, directeur adjoint du cabinet et responsable des relations médias (partiellement), et Marlyne Turgeon, greffière.

CE-2021-00-66

Adoption de l'ordre du jour

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance du comité exécutif du 26 janvier 2021.

Le président du comité exécutif quitte son siège et la séance est alors présidée par le vice-président.

CE-2021-00-67

Financement et ratification d'un mandat à un cabinet d'avocats pour des services professionnels

[Document d'aide à la décision DAJSC-2021-001](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'affecter au budget de fonctionnement un montant de 50 000 \$ provenant de la réserve financière pour la constitution d'un fonds d'autoassurance au poste budgétaire indiqué à la fiche de prise de décision DAJSC-2021-001, de même que de ratifier le mandat confié à Tremblay Bois Mignault Lemay relatif à un dossier d'évaluation foncière et de fiscalité municipale pour la raffinerie Ultramar / Énergie Valero.

CE-2021-00-68

Contrat de services à intervenir avec la Société protectrice des animaux Beauce-Etchemin concernant la gestion animalière

[Document d'aide à la décision ENV-2021-003-R-1](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de conclure le contrat de services à intervenir avec la Société protectrice des animaux Beauce-Etchemin concernant la gestion animalière, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision ENV-2020-003-R-1, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à ce contrat et à la présente résolution.

Le président du comité exécutif prend son siège.

Les membres du comité exécutif abordent divers sujets.

Le président du comité exécutif quitte son siège et la séance est alors présidée par le vice-président.

CE-2021-00-69**Règlement sur les animaux**

[Document d'aide à la décision ENV-2021-004](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement sur les animaux, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision ENV-2021-004. Ce règlement a pour objet de régler les animaux sur le territoire de la ville, notamment les animaux permis, l'hygiène et la salubrité, la santé, sécurité et tranquillité publique, l'inspection, la saisie et la garde, les licences et les dispositions pénales, de même que d'encadrer les parcs canins et les chiens potentiellement dangereux.

CE-2021-00-70**Demande de crédits additionnels en lien avec la réalisation d'une étude**

[Document d'aide à la décision ENV-MR-2021-001](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'affecter des crédits additionnels de 33 327 \$, tels qu'ils sont mentionnés dans la fiche de prise de décision ENV-MR-2021-001, au budget du Service des matières résiduelles de la Direction de l'environnement, dans le cadre de la réalisation d'une étude d'optimisation de la collecte.

CE-2021-00-71**Financement des dépenses relatives au programme de rénovation des édifices et aux projets reliés aux bâtiments municipaux**

[Document d'aide à la décision GEN-BI-2021-001](#)

Il est résolu de financer la dépense relative au programme de rénovation des édifices au montant maximal de 934 000 \$, à même le règlement d'emprunt RV-2017-16-61.

Il est également résolu de financer la dépense relative aux projets reliés aux bâtiments municipaux, tel qu'il est présenté à la fiche de prise de décision GEN-BI-2021-001, au montant maximal de 1 456 000 \$, à même le règlement d'emprunt RV-2018-18-02.

CE-2021-00-72**Financement des dépenses relatives à la modernisation du système d'eau refroidi au 795 boulevard Alphonse-Desjardins (secteur Lévis), à l'ajout de dispositifs anti-refoulement dans les bâtiments et au remplacement des systèmes mécaniques et d'équipements de gestion informatisée dans les bâtiments**

[Document d'aide à la décision GEN-BI-2021-002](#)

Il est résolu de financer la dépense relative à la modernisation du système d'eau refroidi au 795 boulevard Alphonse-Desjardins (secteur Lévis) au montant maximal de 800 000 \$, à même le règlement d'emprunt RV-2020-19-96.

Il est également résolu de financer la dépense relative à l'ajout de dispositifs anti-refoulement dans les bâtiments au montant maximal de 40 000 \$, à même le

règlement d'emprunt RV-2019-19-03.

Il est enfin résolu, pour financer la dépense relative au remplacement des systèmes mécaniques et d'équipements de gestion informatisée dans les bâtiments, d'affecter un montant de 350 000 \$ aux activités d'investissement provenant d'un emprunt au fonds de roulement, ce montant étant remboursable annuellement au fonds de roulement par les activités financières sur une période de 10 ans par versements égaux et ce, à compter de l'an 2022 et si la dépense s'avérait moindre, de diminuer le montant du dernier versement d'autant.

CE-2021-00-73

Financement de la dépense relative à l'éclairage public et aux feux de signalisation

[Document d'aide à la décision GEN-BI-2021-003](#)

Il est résolu de financer de la dépense relative à l'éclairage public et aux feux de signalisation au montant maximal de 470 000 \$, à même le règlement d'emprunt RV-2019-19-05.

CE-2021-00-74

Financement de la dépense relative à la mise aux normes des ateliers mécaniques

[Document d'aide à la décision INF-EM-2021-003](#)

Il est résolu de financer la dépense relative à la mise aux normes des ateliers mécaniques au montant maximal de 23 000 \$, à même le règlement d'emprunt RV-2019-19-03.

CE-2021-00-75

Financement de la dépense relative à l'acquisition d'équipements électroniques et à la modification de véhicules

[Document d'aide à la décision INF-EM-2021-004](#)

Il est résolu, pour financer la dépense relative à l'acquisition d'équipements électroniques et à la modification de véhicules, d'affecter un montant de 50 000 \$ aux activités d'investissement provenant d'un emprunt au fonds de roulement, ce montant étant remboursable annuellement au fonds de roulement par les activités financières sur une période de cinq ans, par versements égaux, et ce, à compter de l'an 2022 et si la dépense s'avérait moindre, de diminuer le montant du dernier versement d'autant.

CE-2021-00-76

Dépôt du procès-verbal de la rencontre du comité consultatif sur la sécurité publique et la circulation du 8 décembre 2020, installation de panneaux d'arrêt, Règlement modifiant le Règlement numéro 104 concernant la circulation et le stationnement sur les chemins publics afin de protéger les citoyens et de permettre aux automobilistes de circuler avec plus de facilité et de sécurité de l'ex-Ville de Saint-Nicolas et Règlement modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement

[Document d'aide à la décision INC-2021-003](#)

Le procès-verbal de la réunion du comité consultatif sur la sécurité publique et la circulation tenue le 8 décembre 2020, est déposé, à titre d'information.

Il est résolu de décréter l'installation de panneaux d'arrêt aux endroits suivants :

618° sur la rue Saint-Laurent, à l'intersection de la Côte Rochette, en direction est et ouest.

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville :

- d'adopter le Règlement modifiant le Règlement numéro 104 concernant la circulation et le stationnement sur les chemins publics afin de protéger les citoyens et de permettre aux automobilistes de circuler avec plus de facilité et de sécurité de l'ex-Ville de Saint-Nicolas, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision INC-2021-003. Ce règlement a pour objet de modifier la limite de vitesse permise sur une partie du chemin Olivier (secteur Saint-Nicolas).
- d'adopter le Règlement modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement, tel qu'il est annexé à cette fiche de prise de décision. Ce règlement a pour objet de régir le stationnement sur une partie des rues Patton, des Berges, Saint-Louis (secteur Lévis), Frontenac (secteur Saint-Nicolas) et des Jonquilles (secteur Saint-Rédempteur).

CE-2021-00-77

Aide financière au Club de gymnastique Lévis inc.

[Document d'aide à la décision DVC-SPO-2020-024](#)

Il est résolu d'accorder une aide financière de 4 000 \$ au Club de gymnastique Lévis inc., pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne.

CE-2021-00-78

Aide financière à des organismes de la communauté

[Document d'aide à la décision DVC-SPO-2021-001](#)

Il est résolu d'accorder aux organismes de la communauté l'aide financière indiquée selon les modalités de versement prévues en annexe à la fiche de prise de décision DVC-SPO-2021-001, pour le maintien de leurs activités auprès de la population lévisienne.

CE-2021-00-79

Financement des dépenses relatives au programme d'intervention dans les parcs, à la mise en œuvre du plan directeur du parc des Chutes-de-la-Chaudière et au parc situé au coin des rues Vanoise et Courchevel (secteur Saint-Romuald)

[Document d'aide à la décision DVC-SPO-2021-002](#)

Il est résolu de financer la dépense relative au programme d'intervention dans les parcs au montant maximal de 785 000 \$, à même le fonds parc, terrain de

jeux et espace naturel.

Il est également résolu de financer dépense relative à la mise en œuvre du plan directeur du parc des Chutes-de-la-Chaudière au montant maximal de 300 000 \$, à même le règlement d'emprunt RV-2019-19-03.

Il est enfin résolu de financer la dépense relative au parc situé au coin des rues Vanoise et Courchevel (secteur Saint-Romuald) au montant maximal de 250 000 \$, à même le règlement d'emprunt RV-2019-19-05.

CE-2021-00-80

Règlement modifiant le Règlement RV-2017-16-56 sur la démolition d'immeubles

[Document d'aide à la décision URBA-CUMB-2021-002](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement modifiant le Règlement RV-2017-16-56 sur la démolition d'immeubles, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-CUMB-2021-002. Ce règlement a pour objet de modifier l'article 14 sur les frais d'étude d'une demande et de modifier l'article 15 concernant un avis préliminaire sur la recevabilité du projet de réutilisation du sol dégagé.

CE-2021-00-81

Aide financière à la Chambre de commerce de Lévis et financement afférent

[Document d'aide à la décision DEV-2021-003](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'accorder à la Chambre de commerce de Lévis une aide financière de 30 000 \$ sur une période de trois ans, à raison de 10 000 \$ par année à compter de 2021, pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne et de financer cette dépense au montant maximal de 30 000 \$, à même l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté.

CE-2021-00-82

Grille de prix de vente des terrains industriels municipaux vacants 2021

[Document d'aide à la décision DEV-2021-004](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'approuver la grille de prix de vente des terrains municipaux vacants 2021 pour les parcs industriels de Pintendre, Lauzon, Innoparc, Bernières, Perreault et Saint-Jean-Chrysostome, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise décision DEV-2021-004.

CE-2021-00-83

Vente des lots 4 851 368, 4 851 369 et une partie du lot 6 263 359 du cadastre du Québec (terrain situé sur la rue de la Pascaline, secteur Lévis)

[Document d'aide à la décision DEV-2021-009](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'accepter l'offre d'achat des lots 4 851 368, 4 851 369 et d'une partie du lot 6 263 359 du cadastre du

Québec, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DEV-2021-009, d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par la Ville.

CE-2021-00-84

Aide financière à Mon quartier de Lévis et attentes signifiées à l'organisme [Document d'aide à la décision DEV-2021-015](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'accorder l'aide financière indiquée comme suit à Mon quartier de Lévis:

- une aide financière de 318 123 \$, pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne;
- une aide financière de 12 000 \$ à titre d'aide au loyer;
- une aide financière de 85 000 \$ pour doter le *Fonds municipal de soutien aux événements organisés dans les quartiers traditionnels de Lévis*;

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville d'entériner les attentes à lui être signifiées, telles qu'elles sont annexées à la fiche de prise de décision DEV-2021-015.

CE-2021-00-85

Modification de la résolution CV-2020-08-82 « Vente du lot 1 963 962 du cadastre du Québec et d'une partie des lots 1 963 880 et 6 324 194 de ce cadastre à Immobilier QCMW s.e.c. (terrains situés sur la rue Albert-Dion, secteur Saint-Nicolas), acquisition d'une servitude réelle et perpétuelle d'aqueduc et d'égouts sanitaires et pluviaux sur une partie des lots 1 963 962 et 1 963 880 de ce cadastre, affectation du fruit de la vente et confirmation relative à l'utilisation de lots et octroi d'une option d'achat pour une partie du lot 6 338 079 de ce cadastre »

[Document d'aide à la décision DEV-2021-022](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de modifier la résolution CV-2020-08-82 « Vente du lot 1 963 962 du cadastre du Québec et d'une partie des lots 1 963 880 et 6 324 194 de ce cadastre à Immobilier QCMW s.e.c. (terrains situés sur la rue Albert-Dion, secteur Saint-Nicolas), acquisition d'une servitude réelle et perpétuelle d'aqueduc et d'égouts sanitaires et pluviaux sur une partie des lots 1 963 962 et 1 963 880 de ce cadastre, affectation du fruit de la vente et confirmation relative à l'utilisation de lots et octroi d'une option d'achat pour une partie du lot 6 338 079 de ce cadastre » par le remplacement de l'annexe 5 de la fiche de prise de décision DEV-2020-139 par celle annexée à la fiche de prise DEV-2021-022.

CE-2021-00-86

Acquisition du lot 4 244 748 du cadastre du Québec, confirmation relative à l'utilisation de ce lot et financement afférent

[Document d'aide à la décision BP-2021-001](#)

Il est résolu d'accepter la promesse de vente de 9136-8266 Québec inc. du lot

4 244 748 du cadastre du Québec, concernant la cession à titre gratuit à la Ville d'une superficie de 136,14 mètres carrés de ce lot à titre de contribution pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels relative à l'opération cadastrale faisant l'objet du plan préparé par monsieur François Harvey, arpenteur-géomètre, sous le numéro 6 300 de ses minutes, et la vente de la superficie excédentaire de 437,66 mètres carrés de ce lot au prix de 14 400 \$, plus taxes si applicables, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision BP-2021-001, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par 9136 8266 Québec inc., d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution, de décréter que ce lot est affecté à l'utilité publique, conditionnellement à son acquisition et d'autoriser le financement de cette dépense de 15 200 \$ à même le fonds parcs, terrains de jeux et espaces naturels.

CE-2021-00-87

Modification de la résolution CE-2020-06-73 « Approbation du plan de cadastre pour le prolongement de la rue d'Anticosti et l'ouverture de la rue des Grands-Jardins (secteur Saint-Romuald), entente relative à des travaux municipaux à intervenir avec 11670565 Canada inc., acquisition des lots 6 336 716 et autres du cadastre du Québec, des servitudes pour des cercles de virage temporaire sur les lots 6 336 707 et autres de ce cadastre, d'une servitude de non-construction sur les lots 6 336 700 et autres de ce cadastre, du lot 6 336 712 de ce cadastre à des fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels, financement afférent, confirmation relative à l'utilisation de lots et engagement envers le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques »

[Document d'aide à la décision BP-2021-002](#)

Il est résolu de modifier la résolution CE-2020-06-73 « Approbation du plan de cadastre pour le prolongement de la rue d'Anticosti et l'ouverture de la rue des Grands-Jardins (secteur Saint-Romuald), entente relative à des travaux municipaux à intervenir avec 11670565 Canada inc., acquisition des lots 6 336 716 et autres du cadastre du Québec, des servitudes pour des cercles de virage temporaire sur les lots 6 336 707 et autres de ce cadastre, d'une servitude de non-construction sur les lots 6 336 700 et autres de ce cadastre, du lot 6 336 712 de ce cadastre à des fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels, financement afférent, confirmation relative à l'utilisation de lots et engagement envers le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques » :

- par l'ajout au quatrième paragraphe du deuxième alinéa, après le numéro de lot « 6 336 707, », des numéros de lots « 6 336 709, 6 336 710, »;
- par le remplacement, au quatrième paragraphe du deuxième alinéa, du numéro « 6 339 717 » par le numéro « 6 336 717 ».

CE-2021-00-88

Modification du contrat pour la réhabilitation de la conduite unitaire rue Baribeau (secteur Lévis) et de la conduite pluviale rue Denis-Garon (secteur Saint-Étienne-de-Lauzon) et financement afférent

[Document d'aide à la décision APP-2021-008](#)

Il est résolu de modifier le contrat pour la réhabilitation de la conduite unitaire rue Baribeau (secteur Lévis) et de la conduite pluviale rue Denis-Garon (secteur

Saint-Étienne-de-Lauzon) (appel d'offres 2020-50-47), attribué par la résolution CE-2020-07-44, au montant de 86 022,15 \$, avant TPS et TVQ, étant donné que ces modifications constituent un accessoire au contrat accordé et qu'elles ne changent pas la nature de celui-ci, suivant les motifs contenus en annexe à la fiche de prise de décision APP-2021-008, de même que d'autoriser le financement de cette dépenses au montant maximal de 130 000\$, à même le règlement d'emprunt RV-2019-19-04.

CE-2021-00-89

Financement des dépenses relatives à des projets technologiques

[Document d'aide à la décision DTI-2020-008](#)

Il est résolu, pour financer la dépense relative aux projets technologiques, d'affecter un montant de 612 000 \$ aux activités d'investissement provenant d'un emprunt au fonds de roulement, ce montant étant remboursable annuellement au fonds de roulement par les activités financières sur une période de cinq ans, par versements égaux et ce, à compter de l'an 2022 et si la dépense s'avérait moindre, de diminuer le montant du dernier versement d'autant.

Il est également résolu de financer cette dépense au montant maximal de 310 000 \$, à même le règlement d'emprunt RV-2020-19-94.

CE-2020-00-90

Levée de la séance

La séance est levée à 13 h 12.

Gilles Lehouillier, président
du comité exécutif

Marlyne Turgeon, secrétaire
du comité exécutif
